

**BULLETIN DE L'AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS**

15 septembre 2006, Vol. 3, n° 37

Section Information générale



**AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS**



## Section Information générale

### Table des matières

1. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (BDRVM)
  - Rôle d'audiences du BDRVM;
2. Consultation en cours - Bourse de Montréal Inc. – Modifications à l'article 7210 – Taux de marge sur positions non couvertes en devises étrangères;
3. Consultation en cours - Bourse de Montréal Inc. – Modifications aux articles 9105, 9205, 9107 et 9207 – Appariements pour fins de marge et de capital relatifs à des stratégies d'options;
4. Consultation en cours - Bourse de Montréal Inc. – Modifications au Groupe XI et au Groupe XII de l'article 7204 et à l'article 7204A – Appariements de titres de dettes acceptables aux fins de réduction de marge et Modifications au paragraphe 1) de l'article 7213 – Exceptions aux règles de marge – titres rappelés pour rachat au comptant ou faisant l'objet d'une offre d'achat ferme et légale au comptant;
5. Consultation en cours - Restructuration de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs Limitée – Demande d'autorisation d'exercer des activités de compensation de valeurs au Québec.

RÔLE DES AUDIENCES						
N°	PARTIES (AVOCATS)	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE	COMMENTAIRES
1°	<i>Jacques Gagné</i> (M <sup>e</sup> Donald Duperré) c. <i>Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières &amp; Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.)	2005-004	Guy Lemoine Mark Rosenstein	28 septembre 2006, 9 h 30	Demande pour l'obtention d'une ordonnance de suspension de l'exécution nonobstant appel d'une décision du Bureau [LVM-329]	À la suite de l'avis d'audience du 17 août 2006
2°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>Fonds de placements Excellence et Placements «Parts» Excellence Inc</i> (Barakatt, société d'avocats). et <i>Banque de Montréal</i> , (intimés) et <i>BLC Trust et Trust La Laurentienne Canada Inc.</i> (M <sup>e</sup> Millan Binch Mendelsohn, intervenants)	2005-012	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	29 septembre 2006, 9 h 30	Prolongation de blocage [LVM-250 (2°)]	Audience suite à l'avis d'audience du 11 septembre 2006
3°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>Productions Action Motivation inc.</i> et <i>Yvon Charbonneau et André Cloutier et Caisse populaire Desjardins Charles-Lemoyne et Valeurs mobilières Desjardins inc.</i>	2004-016	Alain Gélinas	29 septembre 2006, 10 h 30	Demande de prolongation d'une ordonnance de blocage [LVM-250 (2°)]	Avis d'audience du Bureau du 12 septembre 2006
4°	<i>Claude Garcia</i> c. <i>Autorité des marchés financiers</i> (intimés) (Proulx et al.) et <i>Bourse de Montréal Inc.</i> (intervenante) (Ogilvy Renault)	2005-010	Guy Lemoine Alain Gélinas Jean-Pierre Major	2 octobre 2006, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de la conférence préparatoire du 9 février et des audiences du 27 février, des 21 et 24 avril, du 1 <sup>er</sup> mai, des 6, 21 et 29 juin 2006

RÔLE DES AUDIENCES						
N°	PARTIES (AVOCATS)	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE	COMMENTAIRES
5°	<i>Claude Garcia c. Autorité des marchés financiers</i> (intimés) (Proulx et al.) et <i>Bourse de Montréal Inc.</i> (intervenante) (Ogilvy Renault)	2005-010	Guy Lemoine Alain Gélinas Jean-Pierre Major	3 octobre 2006, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de la conférence préparatoire du 9 février et des audiences du 27 février, des 21 et 24 avril, du 1 <sup>er</sup> mai, des 6, 21 et 29 juin et du 2 octobre 2006  L'audience se terminera à midi
6°	<i>Claude Garcia c. Autorité des marchés financiers</i> (intimés) (Proulx et al.) et <i>Bourse de Montréal Inc.</i> (intervenante) (Ogilvy Renault)	2005-010	Guy Lemoine Alain Gélinas Jean-Pierre Major	5 octobre 2006, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de la conférence préparatoire du 9 février et des audiences du 27 février, des 21 et 24 avril, du 1 <sup>er</sup> mai, des 6, 21 et 29 juin et des 2 et 3 octobre 2006
7°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>United Environmental Energy Corp.</i> et <i>Enviromondial Inc</i> et <i>Enviromondial International Vanuatu Inc.</i> et <i>Nathaly Demers</i> et <i>Raymond Bréard</i> et <i>Claude Charbonneau</i> et <i>Patricia Ann Chandler</i> et <i>Stevens Demers</i> et <i>Ronald Demers</i> (intimés) (Angers & Associés) (Borden, Ladner, Gervais) (Mannella Gauthier Tamaro) et <i>Select American Transfert</i> (mise en cause)	2006-014 et 2006-017	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	6 octobre 2006, 9 h 00	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265 (2 <sup>o</sup> al.) et 323.7]	Suite à l'audience <i>ex parte</i> du 16 mai 2006 et de la décision du 17 mai 2006, des audiences du 19 juin, 7 et 14 septembre 2006  Réunion d'actions des dossiers 2006-014 et 2006-017
8°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>Enviromondial Inc.</i> et <i>M<sup>e</sup> Alain Houle</i> (intimés) et <i>Hyacinthe Auger</i> (Gilbert Séguin Brossard) et <i>Ministère du Revenu du Québec</i> (intervenants).	2004-008	Guy Lemoine	16 octobre 2006, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage et demandes (2) de levée partielle de blocage [LVM-250 (2 <sup>o</sup> al.)]	À la suite de l'audience du 11 septembre 2006  <i>Audience pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES						
N°	PARTIES (AVOCATS)	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE	COMMENTAIRES
9°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>Jean Desbiens</i> (Barakatt, société d'avocats)	2006-019	Alain Gélinas Jean-Pierre Major Michelle Thériault	18 octobre 2006, 9 h 30	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre de dirigeant pour 5 ans [LVM-273.1 et 273.3]	Audience suite à l'avis d'audience du 5 septembre 2006 et de la remise du 6 septembre 2006  <i>Audience pro forma</i>
10°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>United Environmental Energy Corp.</i> et <i>Enviromondial Inc</i> et <i>Enviromondial International Vanuatu Inc.</i> et <i>Nathaly Demers</i> et <i>Raymond Bréard</i> et <i>Claude Charbonneau</i> et <i>Patricia Ann Chandler</i> et <i>Stevens Demers</i> et <i>Ronald Demers</i> (intimés) (Angers & Associés) (Borden, Ladner, Gervais) (Mannella Gauthier Tamaro) et <i>Select American Transfert</i> (mise en cause)	2006-014 et 2006-017	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	6 décembre 2006, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265 (2°al.) et 323.7]	Suite à l'audience <i>ex parte</i> du 16 mai 2006 et de la décision du 17 mai 2006, des audiences du 19 juin, 7 et 14 septembre, 6 octobre 2006  Réunion d'actions des dossiers 2006-014 et 2006-017
11°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>United Environmental Energy Corp.</i> et <i>Enviromondial Inc</i> et <i>Enviromondial International Vanuatu Inc.</i> et <i>Nathaly Demers</i> et <i>Raymond Bréard</i> et <i>Claude Charbonneau</i> et <i>Patricia Ann Chandler</i> et <i>Stevens Demers</i> et <i>Ronald Demers</i> (intimés) (Angers & Associés) (Borden, Ladner, Gervais) (Mannella Gauthier Tamaro) et <i>Select American Transfert</i> (mise en cause)	2006-014 et 2006-017	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	7 décembre 2006, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265 (2°al.) et 323.7]	Suite à l'audience <i>ex parte</i> du 16 mai 2006 et de la décision du 17 mai 2006, des audiences du 19 juin, 7 et 14 septembre, 6 octobre et 6 décembre 2006  Réunion d'actions des dossiers 2006-014 et 2006-017

RÔLE DES AUDIENCES						
N°	PARTIES (AVOCATS)	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE	COMMENTAIRES
12°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>United Environmental Energy Corp.</i> et <i>Enviromondial Inc</i> et <i>Enviromondial International Vanuatu Inc.</i> et <i>Nathaly Demers</i> et <i>Raymond Bréard</i> et <i>Claude Charbonneau</i> et <i>Patricia Ann Chandler</i> et <i>Stevens Demers</i> et <i>Ronald Demers</i> (intimés) (Angers & Associés) (Borden, Ladner, Gervais) (Mannella Gauthier Tamaro) et <i>Select American Transfert</i> (mise en cause)	2006-014 et 2006-017	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	8 décembre 2006, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265 (2°al.) et 323.7]	Suite à l'audience <i>ex parte</i> du 16 mai 2006 et de la décision du 17 mai 2006, des audiences du 19 juin, 7 et 14 septembre, 6 octobre et 6 et 7 décembre 2006  Réunion d'actions des dossiers 2006-014 et 2006-017

**Salle d'audience :** 500, boulevard René-Lévesque Ouest  
Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M<sup>e</sup> Claude St Pierre, Secrétaire général à l'adresse suivante :  
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211

Courriel : [secretariat@bdrvm.com](mailto:secretariat@bdrvm.com)

[www.bdrvm.com](http://www.bdrvm.com)

## **Bourse de Montréal Inc. – Modifications à l'article 7210 – Taux de marge sur positions non couvertes en devises étrangères**

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications à l'article 7210, déposé par Bourse de Montréal Inc. Les modifications proposées visent à mettre en place une méthode plus précise de calcul des exigences de marge applicables aux positions en devises étrangères non couvertes.

(Les textes ont été publiés dans la section Information générale du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2006-08-18, Vol. 3, n° 33).

### **Commentaires**

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le **18 septembre 2006**, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Directrice du secrétariat  
Autorité des marchés financiers  
Tour de la Bourse  
800, Square Victoria  
C.P. 246, 22<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Courriel : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

### **Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Serge Boisvert  
Analyste en réglementation  
Direction de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514.395.0558, poste 4358  
Numéro sans frais : 1.877.395.0558, poste 4358  
Télécopieur : 514.873.7455  
Courriel : [serge.boisvert@lautorite.qc.ca](mailto:serge.boisvert@lautorite.qc.ca)



## **Bourse de Montréal Inc. – Modifications aux articles 9105, 9205, 9107 et 9207 – Appariements pour fins de marge et de capital relatifs à des stratégies d'options**

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications aux articles 9105, 9205, 9107 et 9207, déposé par Bourse de Montréal Inc. Les modifications proposées visent à éliminer certaines inefficacités des règles actuelles et à permettre la mise en place d'exigences de marge et de capital reflétant mieux les risques afférents aux stratégies d'options. Elles visent également à éliminer les restrictions existantes qui limitent l'application des appariements pour fins de marge et de capital aux produits indicels, le tout afin que les participants agréés et leurs clients puissent disposer d'un plus grand éventail d'appariements.

(Les textes ont été publiés dans la section Information générale du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2006-08-18, Vol. 3, n° 33).

### **Commentaires**

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le **18 septembre 2006**, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Directrice du secrétariat  
Autorité des marchés financiers  
Tour de la Bourse  
800, Square Victoria  
C.P. 246, 22<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Courriel : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

### **Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Serge Boisvert  
Analyste en réglementation  
Direction de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514.395.0558, poste 4358  
Numéro sans frais : 1.877.395.0558, poste 4358  
Télécopieur : 514.873.7455  
Courriel : [serge.boisvert@lautorite.qc.ca](mailto:serge.boisvert@lautorite.qc.ca)

**Bourse de Montréal Inc. – Modifications au Groupe XI et au Groupe XII de l'article 7204 et à l'article 7204A – Appariements de titres de dettes acceptables aux fins de réduction de marge et Modifications au paragraphe 1) de l'article 7213 – Exceptions aux règles de marge – titres rappelés pour rachat au comptant ou faisant l'objet d'une offre d'achat ferme et légal au comptant**

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications au Groupe XI et au Groupe XII de l'article 7204, à l'article 7204A et au paragraphe 1) de l'article 7213, déposé par Bourse de Montréal Inc. Les modifications aux articles 7204 et 7204A visent à permettre aux comptes de clients de bénéficier des mêmes appariements de titres de dette que ceux disponibles aux participants agréés pour réduire la marge exigible. Quant aux modifications à l'article 7213, elles visent à harmoniser le texte de cette règle avec celui utilisé par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (« ACCOVAM ») éliminant ainsi tout risque d'une interprétation différente du Règlement 100.13 de l'ACCOVAM et du paragraphe 1) de l'article 7213.

(Les textes ont été publiés dans la section Information générale du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2006-08-18, Vol. 3, n° 33).

**Commentaires**

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le **18 septembre 2006**, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Directrice du secrétariat  
Autorité des marchés financiers  
Tour de la Bourse  
800, Square Victoria  
C.P. 246, 22<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Courriel : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

**Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Serge Boisvert  
Analyste en réglementation  
Direction de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514.395.0558, poste 4358  
Numéro sans frais : 1.877.395.0558, poste 4358  
Télécopieur : 514.873.7455  
Courriel : [serge.boisvert@lautorite.qc.ca](mailto:serge.boisvert@lautorite.qc.ca)

## **Restructuration de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée – Demande d'autorisation d'exercer des activités de compensation de valeurs au Québec**

L'Autorité des marchés financiers a publié la demande d'autorisation d'exercer des activités de compensation de valeurs au Québec, déposée par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS Itée ») et par sa filiale Services de dépôt et de compensation CDS inc. Cette demande fait suite au projet de restructuration de CDS Itée dont la mise en œuvre est prévue pour le 1<sup>er</sup> novembre 2006. L'Autorité des marchés financiers invite toutes les personnes intéressées à lui présenter leurs observations relativement à cette demande.

(Les textes ont été publiés dans la section Information générale du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2006-09-08, Vol. 3, n° 36).

### **Commentaires**

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le **8 octobre 2006**, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Directrice du secrétariat  
Autorité des marchés financiers  
Tour de la Bourse  
800, Square Victoria  
C.P. 246, 22<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Courriel : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

### **Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Monique Viranyi  
Analyste  
Direction de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514.395.0558, poste 4359  
Numéro sans frais : 1.877.395.0558, poste 4359  
Télécopieur : 514.873.7455  
Courriel : [monique.viranyi@lautorite.qc.ca](mailto:monique.viranyi@lautorite.qc.ca)